

Organisateur de l'activité

- **Nom**
Maison de l'Europe Angers&Maine et Loire – Europe Direct
- **Prénom**
MdE49
- **Adresse**
14 place Imbach – 49100 Angers
- **Raison sociale**
Association loi 1901

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Soutien aux investissements des entreprises et financement des infrastructures sociales.
- **Description de l'activité**
La Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct a organisé une Consultation Citoyenne en partenariat avec la Chambre des Commerces et de l'Industrie 49 (CCI49), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) avec la participation de BPI France et de la BEI.
Cette rencontre s'est déroulée sous forme de discussion après les témoignages d'entrepreneurs du Maine et Loire bénéficiaires de financement de BPI France au titre du Plan Juncker.
M. Eric Groud, représentant la CCI des Pays de la Loire a accueilli les participants en rappelant les grandes étapes de la construction européenne et l'importance de parler d'Europe en soulignant que l'Europe se construit aussi avec les entreprises.
Le Secrétaire Général de la CPME a présenté la CPME (350 entreprises en Anjou) qui a un rôle d'information auprès de ses adhérents et qui favorise la remontée de leurs attentes. Elle milite pour l'attractivité du territoire et le maintien de l'emploi local.
Le Président de la Maison de l'Europe 49 – Europe Direct a expliqué le processus des Consultations citoyennes puis a évoqué le déroulement de la soirée.(présentation du Plan Juncker puis témoignages de 3 bénéficiaires de ce plan sur notre territoire).

Aussi M Zylberberg, responsable de la Caisse des Dépôts (CDC) a présenté la CDC et le Plan Juncker

La CDC joue un rôle important dans les financements européens des entreprises avec l'objectif d'une distribution de ceux-ci au plus près des territoires (exemple des investissements sociaux).

a) La CDC en bref

La CDC est un Etablissement Public avec 14 filiales, 16 directions régionales. Elle a son propre bilan et en présente un pour l'Etat.

La CDC se définit comme un investisseur de long terme qui défend l'intérêt général et le développement économique.

La CDC exerce "5 métiers" : gestion d'actifs (pour avoir du cash) / filiales et participations/ gère des caisses de retraites (1/5 en France) / banques des territoires / finance le logement social (HLM).

La CDC en chiffres : elle finance 1 HLM/4, elle gère une caisse de retraite/5 et participe à hauteur de 0,9% du PIB.

b) Présentation du Plan Juncker

La CDC est le pont d'entrée de ce Plan en France. Elle est en situation de financer des plus petits projets que la BEI (Banque Européenne d'Investissement).

L'essentiel de ce plan, c'est la garantie pour financer des prêts (pas beaucoup de "new money").

Le bilan de ce Plan Juncker est plutôt positif, mais problème de communication et pas toujours lisible. La France est le 1er ou le 2ème bénéficiaire de ce plan. Le volume d'investissement obtenu grâce à ce plan est satisfaisant et la répartition géographique est bonne.

La Commission prépare un nouveau plan InvestEU doté de 650 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Ce nouveau plan confère un rôle plus important aux institutions financières nationales, car elles sont mieux connues, elles ont un réseau donc plus de lisibilité, de visibilité.

Ce nouveau plan a pour ambition de rechercher l'efficacité et de favoriser le rapprochement entre l'Europe et les citoyens. Ainsi, 25% des fonds de ce nouveau plan sont directement accessibles aux porteurs de projet (R&, PME, infrastructures "soutenables"). En outre, ce nouveau plan ouvre de nouvelles fenêtres de financement au travers de l'investissement social (santé, HLM, Education).

- **Date et heure**

17 octobre à 18h

- **Lieu**

Chambre des Commerces et de Industrie de Maine-et-Loire, 8 bd du roi René, Angers, salle des conférences

- **Nombre de participants**
20
- **Catégories de publics présents**
Représentants d'entreprise et de collectivités, élus locaux
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
M Eric Groud, représentant la CCI des Pays de la Loire, M Zylberberg, responsable de la Caisse des Dépôts

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
Témoignages de bénéficiaires du Plan Juncker

a) La Générale des Services

La Générale des Services : 59 agences, 2 000 salariés, 20 millions d'euros de CA. Elle fonctionne sous la forme d'un réseau de franchises. L'agence d'Angers, c'est 120 salariés et 5 000 clients.

La BPI (Banque Publique d'Investissement), intermédiaire auprès de la Générale des Services pour bénéficier de ce plan. La BPI a accompagné l'entreprise au début de ses démarches puis a joué un rôle d'accélérateur. La Générale des Services a été portée pendant 2 ans par la délégation régionale de la BPI (qui a financé un diagnostic de l'entreprise, le travail d'un consultant). Cela a débouché sur la réalisation d'un plan stratégique de 4 ans pour l'entreprise

Bilan : une vraie réussite, les réponses apportées étaient bonnes, la BPI a été réactive et cela a permis à la Générale des Services de lever 2 millions d'euros.

Situation différente pour cette entreprise quand elle a voulu créer une start-up.

La BPI a financé 500 000 euros puis la Générale des Services s'est adressée à la CDC qui l'a baladée pendant plus d'un an et demi avec une moindre qualité des consultants mis à disposition. Finalement la CDC a dit non (perte de temps et d'argent).

Réponse de la CDC : difficulté de répartition des rôles BPI / CDC pour les projets liés à l'innovation (angle mort entre les 2) et le montant de l'opération était faible. La CDC n'est pas outillée pour cela mais c'est vrai que la longueur du délai de réponse est trop long. Cela peut devenir disruptif.

b) la Ville d'Angers avec l'opération de rénovation du Centre des Congrès

Exposé de M. Leblanc (responsable de la dette, Direction Financière de la ville d'Angers et d'ALM)

Au titre de l'année 2018, La ville d'Angers investit 370 millions d'euros et l'investissement des 2 collectivités ensemble représente 1 milliard d'euros.

Pour cette opération, prêt de la CDC via une enveloppe de la BEI de 20 millions d'euros (1/3 sous forme d'emprunts et les 2/3 en ressources propres). Pour l'emprunt, recours à un partenaire habituel, la CDC (prêts bonifiés, prêt à taux zéro pour ce programme de renouvellement des bâtiments publics car plan climat).

Avec la CDC, relations anciennes, de confiance et frais financiers compétitifs (- 400 000 euros par rapports aux institutions financières concurrentes). Précision, sans la BEI, le projet aurait quand même été réalisé.

Dossier facile à monter, souplesse (différent de l'image que l'on se fait des programmes européens, de l'image Europe=complexité) mais problème de compétitivité de l'offre financière.

Pour d'autres opérations, la ville fait en partie appel à la Banque du Conseil de l'Europe, créée en 1956 pour aider les réfugiés. Elle a distribué 1,8 milliards d'euros. Cette banque a un caractère social (la BEI semble revenir à cet idéal social). Elle s'attache aux valeurs associées au projet (indicateurs sociaux, bénéfique pour les populations).

Ces opérations concernent le Tramway et les opérations de rénovation urbaine. Pour celles-ci, les conditions financières sont intéressantes mais dossier lourd et long à monter.

c) 2 projets défendus par ALTER

- ALTER est une société d'aménagement (à la fois une SEM et une SPSL).

Projet de construction d'un réseau de chaleur et chaufferie biomasse dans le quartier de Belle-Beille.

Ce quartier est éligible à une opération de rénovation urbaine. ALTER bénéficie d'une délégation de service public de 26 ans (ALTER est le concédant et ALM est le délégant). Ces équipements construits par ALTER vont bénéficier à l'Université, au secteur HLM et à certains grands équipements. Coût de l'opération : 17,5 millions d'euros d'investissement (aide de l'ADEME de 9,8 millions d'euros au titre du fond chaleur et 0,920 million d'euros au titre du FEDER).

Le projet a bénéficié d'un prêt de BPI France à hauteur de 2,2 millions d'euros et du Fonds Epargne de la CDC à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Conclusion : Pour le prêt BPI, il faut des garanties importantes et il vaut mieux avoir un partenaire pour ne pas être seul à faire la demande de prêt / nécessite une mobilisation importante de fonds / pas de garanties complémentaires / prêt dont le taux d'intérêt est proche de celui des banques, mais taux variables.

Pour le fond CDC, pas de financement à 100% mais processus de demande assez facile.

- Le Projet Biowatts (Roseraie et Orgemont) :

Projet dans une zone éligible à un programme de rénovation urbaine, projet d'un montant de 50 millions d'euros dont 7 millions de subvention pour un capital de 0,75 million d'euros. A l'occasion de ce projet, création d'une SAS. Pour le montant restant, soit 42 millions d'euros, recours à l'emprunt via le Fonds Epargne de la CDC à hauteur de 28 millions d'euros et le reste étant apporté par la BPI avec le Crédit Agricole et Auxi.

Conclusion : Sûreté sur les prêts. Il faut s'allier avec un partenaire d'importance (ici, c'était DALKIA).

Concernant la CDC, dossier un peu long car son instruction se fait au niveau régional

et central. Couverture de l'opération à 100%, fonds mobilisables car concerne le périmètre ANRU (rénovation urbaine).

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

Réactions de la CDC après ce double témoignage : La CDC explique pourquoi des emprunts avec des taux variables. La CDC ne peut pas faire autrement car le taux du livret A est variable et le livret A est la principale ressource financière de la CDC. De plus, la CDC doit se refinancer auprès de la BEI mais à taux fixes avec une partie variable.

Lors des prochains programmes d'investissement, la CDC a l'idée d'aller directement au contact des entreprises.

Remarque que les petits projets, les PME sont souvent absentes dans le Plan Juncker. Cela redescend moins facilement de l'Europe vers les entreprises. Il y a trop de couches, le ruissellement est mal organisé. En outre, les PME n'ont pas conscience de l'existence du Plan Juncker.

Il est répondu à cette remarque que 40 000 PME en France et 700 000 PME dans l'Union ont bénéficié du Plan Juncker. Souvent, les PME bénéficient des dispositions de ce plan sans réellement le savoir. Elles ne cherchent pas à savoir quelle est l'origine des fonds prêtés.

La France est la première à avoir signée un accord pour un financement pour une TPE dans le cadre du Plan Juncker. On ne voit pas l'Europe alors que la BPI est très présente. La notion d'Europe est un peu trop effacée.

- **Pistes de proposition formulées**

Les citoyens ne voient pas où est l'Europe alors que, par exemple, le FSE fait partie de leur quotidien. La communication devrait donc être améliorée, rendre plus lisible les programmes existants et mieux parler des fonds européens.

La BPI devrait jouer son vrai rôle, renouer avec ce pourquoi elle a été créée. Le système bancaire traditionnel ne joue pas son vrai rôle auprès des entreprises, des PME.

A propos des fonds FEDER, la décision de les engager est bicéphale (Etat et Région). Or seul l'Etat peut être garant de l'intérêt général et de la dimension de solidarité.

Aussi le manque de lisibilité du Plan Juncker, le défaut d'accessibilité de celui-ci aux PME (problème de ruissellement) provoque le désamour des citoyens pour l'Europe si ceux-ci ne peuvent pas lui attribuer le bénéfice de ces actions, plans ou politiques.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

[Not answered]